



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et des transports**
Direction des routes d'Île-de-France

ARRÊTÉ N° DRIEAT-IDF-2026-0124

portant ouverture au titre de l'année 2026 des concours externe et interne pour le recrutement d'Agents d'Exploitation Principaux des Travaux Publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » organisés par la Direction des routes d'Île-de-France

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS**

Vu le code général de la fonction publique, Partie législative, Livre III : Recrutement;

Vu la loi n°2016-486 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié, portant déconcentration en matière de gestion des personnels ;

Vu le décret n°2016-1084 DU 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2018-1148 du 14 décembre 2018 modifiant le décret n°91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

Vu le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État ;

Vu l'arrêté n° IDF-2026-01-05-00003 du 5 janvier 2026, portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu la décision n°IDF-2026-01-05-00011 du 5 janvier 2026, portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 : Un concours externe et un concours interne pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État sont ouverts au titre de l'année 2026 à la Direction des routes d'Île-de-France.

Article 2 : Madame Sophie DUPAS, directrice adjointe exploitation et entretien, des routes d'Île-de-France est nommée présidente du jury pour les concours externe et interne pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » organisés par la Direction des routes d'Île-de-France au titre de l'année 2026.

Article 3 : La date des épreuves d'admissibilité des concours externe et interne est fixée au 28 avril 2026. La date limite d'inscription aux concours externe et interne est fixée au 24 mars 2026.

Article 4 : Le nombre total de postes à pourvoir ainsi que la localisation des postes ouverts feront l'objet d'un arrêté préfectoral distinct.

Article 5 : La composition du jury est fixée par un arrêté préfectoral distinct.

Article 6 : L'organisation matérielle du concours est confiée conjointement au Centre de valorisation des ressources humaines de Paris et au Bureau de la formation, des concours et du recrutement de la Direction des routes Île-de-France.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Créteil, le

Pour le préfet et par subdélégation,

***Le directeur régional
et interdépartemental adjoint,
directeur des routes d'Île-de-France***

Jacques SALHI